



United Nations  
Environment Programme

Distr. LIMITED

UNEP(DEPI)/CAR IG.49/2

13 août 2025

Original :

ANGLAIS

Dix-huitième Réunion des Parties contractantes à la  
Convention pour la protection et la mise en valeur du  
milieu marin de la région des Caraïbes

Kingston, Jamaïque, 13-16 octobre 2025

### ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

1. La dix-huitième réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes se tient le 13 octobre 2025 à Kingston, en Jamaïque.
2. Cette réunion propose d'examiner les réalisations du Secrétariat de la Convention de Carthagène au cours de la période 2023-2025 et d'approuver le projet de plan de travail et de budget pour l'exercice biennal 2026-2027.
3. Le Secrétariat, au nom des gouvernements membres du Programme pour l'environnement des Caraïbes et des Parties contractantes à la Convention de Cartagena, a convoqué la Réunion pour :
  - **Évaluer** les projets et activités mis en œuvre au cours de la période 2023-2025 ;
  - **Examiner** les progrès accomplis dans la mise en œuvre des décisions de la dix-septième Réunion des Parties contractantes à la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes, tenue à Aruba le 5 octobre 2023 ;
  - **Examiner** et **adopter** les décisions de la treizième Réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole relatif aux aires et espèces sauvages spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes, tenue le 14 octobre 2025 à Kingston, en Jamaïque.
  - **Examiner** et **adopter** les décisions de la septième réunion des Parties contractantes (COP) au Protocole concernant la pollution due à des sources et activités terrestres (LBS) dans la région des Caraïbes, tenue le 13 octobre 2025 à Kingston, en Jamaïque.

- **Examiner** et **approuver** le projet de plan de travail et de budget du Secrétariat de la Convention de Carthage pour l'exercice biennal 2026-2027, y compris les activités des centres d'activités régionaux ; et
  - **Décider** de la composition du Bureau et de toute autre commission, le cas échéant, pour l'exercice biennal 2026-2027.
4. Les centres de liaison nationaux ou leurs représentants désignés de tous les États et territoires participant au Programme pour l'environnement des Caraïbes et de la Commission de l'Union européenne sont invités à participer à la Réunion. D'autres États qui se sont montrés préoccupés par la protection du milieu marin de la région des Caraïbes, des organisations régionales et internationales des Nations Unies et d'autres organisations, des ONG, des donateurs et des représentants du secteur privé participant au Programme pour l'environnement des Caraïbes ou s'y intéressant sont également invités à participer à la Réunion en qualité d'observateurs. Des experts régionaux et internationaux pourraient également être invités à faire des exposés spéciaux à la Réunion.

### **POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR : OUVERTURE DE LA RÉUNION**

5. La réunion sera ouverte le lundi 13 octobre 2025 à 9h00 à Kingston, en Jamaïque. Des déclarations liminaires seront faites par des représentants du gouvernement de la Jamaïque et de l'Union européenne. D'autres remarques seront faites par le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement ou son représentant.

### **POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR : ORGANISATION DE LA RÉUNION**

#### **2.1 Règlement intérieur**

6. Le Règlement intérieur des réunions de la Convention pour la protection et la mise en valeur du milieu marin de la région des Caraïbes (Convention de Carthage) (PNUE, 2010) s'appliquera *mutatis mutandis* à la tenue de la réunion.

#### **2.2 Élection du Bureau**

7. La Réunion élit parmi ses participants le bureau suivant : le Président, deux Vice-Présidents et un Rapporteur. Ces spécialistes formeront le Bureau des Parties contractantes pour la période allant jusqu'à la convocation de la dix-neuvième Réunion des Parties contractantes à la Convention de Carthage.

**Mesures à prendre : L'Assemblée est invitée à approuver par acclamation la composition du Bureau.**

#### **2.3 Organisation du travail**

8. L'anglais, le français et l'espagnol seront les langues de travail de la Réunion. L'interprétation simultanée dans ces langues sera assurée par le Secrétariat pour les sessions plénières. Les documents de travail de la Réunion seront disponibles dans toutes les langues de travail. L'Assemblée adoptera également son horaire de travail et toutes autres dispositions de nature procédurale ou organisationnelle qui pourraient être jugées nécessaires. La liste provisoire des documents de la réunion est présentée dans le document d'information UNEP(DEPI)/CAR IG.49/INF.1.

**Action: L'Assemblée sera appelée à adopter les heures de travail et d'autres questions de procédure et d'organisation.**

### POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

9. La Réunion examinera l'ordre du jour provisoire et l'ordre du jour annoté qui ont été distribués par le Secrétariat en tant que documents de travail UNEP(DEPI)/CAR IG.49/1 et UNEP(DEPI)/RAC. IG.49/2 et d'apporter les modifications qu'il juge appropriées.

**Mesures à prendre :** La Réunion sera invitée à : a) Prendre note de toute modification proposée à l'ordre du jour par les Délégués (si n'importe lequel) ; et b) Adopter l'ordre du jour tel qu'il est présenté ou tel qu'amendé.

### POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU PRÉSIDENT SORTANT DU BUREAU DES PARTIES CONTRACTANTES

10. Le Président sortant du Bureau des Parties contractantes du Gouvernement du Royaume des Pays-Bas présentera son rapport pour la période 2023-2025 tel qu'il figure dans le document d'information UNEP(DEPI)/CAR IG.49/INF.4.

**Action :** La Réunion sera invitée à demander des éclaircissements et/ou à faire des commentaires sur le rapport du Président, le cas échéant.

### POINT 5 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU DIRECTEUR EXÉCUTIF DU PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE TRAVAIL ET DU BUDGET DU SECRÉTARIAT DE LA CONVENTION DE CARTHAGÈNE (2023-2025)

11. Le Président invitera le Gouvernement colombien, en tant que dépositaire de la Convention de Carthagène, à présenter à la Réunion un rapport sur les ratifications et/ou adhésions qui ont eu lieu au cours de la période 2023-2025. UNEP(DEPI)/CAR IG.49/INF.15
12. Le Président invitera ensuite le Secrétariat à présenter le rapport du Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur la mise en œuvre du Plan de travail pour 2023-2025, tel qu'il figure dans le document d'information UNEP(DEPI)/CAR IG.49/INF.3. L'accent sera mis sur la suite donnée aux décisions de la dix-septième Réunion des Parties contractantes. Cette présentation comprendra les travaux menés dans le cadre des sous-programmes Pollution marine et Biodiversité marine, qui sont présentés en détail dans les documents d'information UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.4 : État des activités du sous-programme SPAW pour 2023-2025 et UNEP(DEPI)/CAR WG.46/INF.4 : État des activités du sous-programme AMEP 2023-2025 ainsi que , les travaux sur la gestion des connaissances et la communication, et des détails sur la mobilisation des ressources, les dépenses budgétaires et les ressources humaines. La présentation portera également sur les travaux menés par l'intermédiaire des centres d'activités régionales du Secrétariat.

**Mesures à prendre :** Les participants seront invités à formuler des observations et à demander des éclaircissements sur le rapport de la Directrice exécutive. Sur la base des présentations, y compris des enseignements tirés, les participants souhaiteront peut-être également formuler des recommandations et/ou proposer des décisions en vue d'un examen plus approfondi et d'une éventuelle adoption.

Le Président demandera l'ajournement de la COP 18 de la Convention de Carthagène pour permettre à la COP 7 de la LBS d'être officiellement convoquée le 13 octobre et à la COP 13 de la SPAW le 14 octobre.

Le Président convoquera ensuite à nouveau la COP 18 de la Convention de Carthagène le 15 octobre et poursuivra avec le point 6 de l'ordre du jour.

**POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR : ENJEUX STRATÉGIQUES PERTINENTS POUR LE PROJET DE PLAN DE TRAVAIL ET LE BUDGET 2026-2027**

13. Le Président invitera le Secrétariat à présenter le document d'information révisé UNEP(DEPI)/CAR WG.41/INF.22 Rev.3, qui est une version actualisée du « Projet de stratégie pour le Secrétariat de la Convention de Carthagène 2023-2030 », y compris l'intégration des commentaires reçus entre les sessions.

**Mesures à prendre : Les participants seront invités à formuler des observations sur la Stratégie en vue d'une éventuelle adoption finale.**

14. Le Président invitera le Secrétariat à présenter les documents Stratégie de mobilisation des ressources figurant dans le document d'information UNEP(DEPI)/CAR IG 49/INF 10 et la Stratégie de communication et de marketing actualisée figurant dans le document d'information UNEP(DEPI)/CAR IG.49/INF.7/Rev 1 : Stratégie de communication du Programme des Nations Unies pour l'environnement dans les Caraïbes pour 2025-2027

**Mesure à prendre : Les participants seront invités à formuler des commentaires et des recommandations supplémentaires concernant ces documents, qui serviront de guide interne au Secrétariat lors de la mise en œuvre du Plan de travail 2026-2027.**

15. Le Président invitera le Secrétariat à présenter les Directives actualisées pour l'établissement et le fonctionnement des Centres d'Activités Régionales (CCR) et des Réseaux d'Activités Régionales (RSR) telles qu'elles figurent dans le document d'information UNEP(DEPI)/CAR IG.24/CRP.9 Rev.4, y compris les mises à jour reçues lors des STAC LBS et SPAW et de la Pré-CdP.

**Mesure à prendre : Les participants seront invités à formuler des commentaires et à envisager d'approuver les présentes lignes directrices à l'intention du Secrétariat.**

16. Le Président invitera le Secrétariat à présenter un résumé de l'analyse et des recommandations pour le fonctionnement des groupes de travail de la Convention de Cartagena telles qu'elles figurent dans le document d'information UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.9.
17. Mesure à prendre : Les participants seront invités à formuler des observations et à envisager d'approuver les recommandations et de proposer des décisions, le cas échéant.
18. Le Président invitera le Secrétariat à présenter l'élaboration future des rapports sur l'état des zones de la Convention sur la pollution marine et les rapports sur la biodiversité marine, ainsi que le rôle du Groupe de travail à composition non limitée sur la surveillance et l'évaluation UNEP(DEPI)/CAR WG.46/INF.6.. Ce résumé, tel qu'il figure dans le document d'information UNEP(DEPI)/CAR IG 49/INF 5 : Proposition vers un rapport intégré sur l'état de la pollution marine et des habitats marins dans la zone de la Convention, examinera comment cet effort sera lié à des évaluations régionales plus larges.

**Mesures à prendre : Les participants seront invités à formuler des observations et à proposer des décisions en vue d'une éventuelle adoption.**

19. Le Président invitera le Secrétariat à présenter le projet de Plan d'action pour les sargasses, y compris les commentaires reçus lors de la Pré-CdP, tels qu'ils figurent dans le document d'information UNEP(DEPI)/CAR WG.45/INF.27 Rev1.

**Mesure : Les participants seront invités à formuler des commentaires et à envisager l'adoption éventuelle du plan proposé.**

20. Le Président invitera le Secrétariat à introduire le débat sur le modèle de rapport en ligne proposé pour le Secrétariat et à faire une présentation par un représentant du Secrétariat de la Convention de Barcelone. UNEP(DEPI)/CAR IG.49/INF.16

**Mesure à prendre : Les participants seront invités à formuler des commentaires et à envisager l'adoption éventuelle du modèle de rapport proposé.**

21. Le Président invitera le Secrétariat à faire le point sur l'état d'avancement du RAC REMPEITC Caribe, notamment en présentant les recommandations du Comité directeur du RAC REMPEITC UNEP(DEPI)/CAR IG.49/INF.11 et d'autres présentations pertinentes relatives aux travaux à l'appui du Protocole sur les déversements d'hydrocarbures au cours de la prochaine période biennale. UNEP(DEPI)/CAR IG.49/INF 6
22. Le Président invitera en outre les Parties contractantes intéressées à accueillir le Centre à manifester leur intérêt et/ou à faire des présentations officielles.

**Mesure à prendre : Les participants seront invités à formuler des commentaires et à envisager l'adoption éventuelle des recommandations du Comité directeur. La réunion examinera en outre toutes les propositions faites pour l'accueil du RAC REMPEITC Caribe et décidera d'accepter ou non les propositions reçues.**

21. Le Président invitera le Secrétariat à présenter l'exposé qui sera fait par le Président du Mécanisme de coordination océanique (MCO) pour la région des Caraïbes. Le protocole d'accord pour ce mécanisme a été signé par le PNUE au nom du Secrétariat de la Convention de Cartagena, avec l'approbation des Parties contractantes à la Convention de Carthagène.

**Mesures à prendre : Les participants seront invités à faire des observations, y compris les activités qu'ils souhaiteraient voir reflétées dans les décisions de la Conférence des Parties et/ou dans le Plan de travail et le budget 2026-2027.**

22. Le Président invitera un ou plusieurs représentants du Siège du PNUE à présenter les nouvelles orientations de la Stratégie du PNUE pour les mers régionales (2026-2029) et d'autres développements pertinents pour les conventions et plans d'action pour les mers régionales.

**Mesures à prendre : Les participants seront invités à faire des observations, y compris les activités qu'ils souhaiteraient voir reflétées dans les décisions de la Conférence des Parties et/ou dans le Plan de travail et le budget 2026-2027.**

#### **POINT 7 DE L'ORDRE DU JOUR : PROJET DE PLAN DE TRAVAIL ET DE BUDGET POUR LA CONVENTION DE CARTHAGÈNE POUR L'EXERCICE BIENNAL 2026-2027**

Le Secrétariat présentera le document de travail UNEP(DEPI)/CAR IG.49/3, intitulé « Projet de plan de travail et de budget de la Convention de Cartagena pour l'exercice biennal 2026-2027 ».

**Mesures à prendre : La Réunion sera invitée à :**

- a) **Formuler des commentaires supplémentaires sur le projet de plan de travail et de budget 2026-2027 ;**  
et

- (a) **Approuver le plan de travail et le budget tels qu'ils sont présentés ou modifiés par la réunion.**

## **POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS DIVERSES**

La Réunion sera invitée à soulever toute autre question qui n'est pas couverte par les points précédents de l'ordre du jour, mais qui se rapporte à la portée de la Réunion. Les observateurs invités pourront également être invités à faire de brefs exposés présentant un intérêt pour la Réunion. Il peut s'agir, sous réserve de confirmation, des organismes suivants :

- a) Association des États de la Caraïbe (AEC)
- b) Secrétariat de la Communauté des Caraïbes (CARICOM)
- c) Commission centraméricaine de l'environnement et du développement (CCAD)
- d) Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)
- e) Projet Tangoroa sur les épaves de navires polluantes

**Mesures à prendre : La Réunion sera invitée à :**

- a) Prendre note des différentes interventions et décider des actions de suivi appropriées.**
- b) Fixer la date et le lieu de la dix-neuvième Réunion des Parties contractantes à la Convention de Cartagena ou convenir que les dispositions seront déterminées sur la base des consultations futures menées par le Secrétariat.**

## **POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR : ADOPTION DES DÉCISIONS DE LA RÉUNION**

Les projets de décisions de la Réunion (UNEP(DEPI)/CAR IG.49/4) seront présentés par le Rapporteur pour examen et adoption par la Réunion, avec des amendements et des corrections appropriés. Il s'agira notamment des décisions de la treizième Réunion des Parties contractantes au Protocole relatif aux aires et à la vie sauvage spécialement protégées et de la septième Réunion des Parties contractantes au Protocole relatif à la pollution provenant de sources et d'activités telluriques dans la région des Caraïbes.

**Mesures à prendre : La Réunion sera invitée à :**

- (b) Approuver le résumé verbal de la réunion fourni par le Rapporteur.**
- (c) Examiner et adopter les décisions avec les modifications et/ou corrections appropriées.**

## **POINT 01 DE L'ORDRE DU JOUR : CLÔTURE DE LA RÉUNION**

À l'issue des débats sur les points précédents de l'ordre du jour, la réunion sera clôturée par des déclarations du Président de la réunion, du représentant du Gouvernement jamaïcain et du Coordonnateur du Programme pour l'environnement des Caraïbes et du secrétariat de la Convention de Carthagène. La réunion devrait se terminer à 17h00 le 16 octobre 2025.